Formation recyclage taxi - Obligatoire (Jura - 39)

Référence : BFC_FOR_RECYCLAGE_TAXI_OBLIGATOIRE

Thématique : Examens TAXI VTC VMDTR

Formation obligatoire tous les 5 ans, permettant de renouveler votre carte professionnelle de conducteur taxi
(disponible uniquement dans le secteur du Jura - 39)
.

Objectif

- Assurer la sécurité des clients et du chauffeur pendant le transport
- Améliorer la qualité de service et la relation client
- Mettre à jour les connaissances sur la réglementation et le code
- Adapter les compétences aux évolutions du métier de taxi
- Informer sur les nouveautés réglementaires et technologiques de l'activité

Public

Titulaires de la carte professionnelle de conducteur de taxi rattachés au département du Jura (39).

Programme

JOUR 1

1/ Droit du transport public particulier de personnes (3h30)

2/ Réglementation spécifique à l'activité taxi (3h30)
- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers TAXI.
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules.
- Connaître les obligations relatives aux conducteurs : obligations de formation continue.
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des

assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Aborder et sensibiliser aux dérives racistes, sexistes, homophobes...
- Etude et analyse de l'Arrêté départemental relatif au tarifs taxi de l'année en cours et ses évolutions sur 5 ans.

JOUR 2

1/ Sécurité routière (3h30)
- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...).
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress et la fatigue.
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules.
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...).
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel.
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route.
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis).
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

2/ Communication et Information à la profession de conducteur de taxi (3h30)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.
- Savoir prendre congé d'un client suivant les circonstances.
- Identifier des situations à risques quant à la prise en charge d'un client.
- Identification des comportements du client pendant le transport (ex : malaise...) et savoir agir et sécuriser.
- Aborder les notions d'anglais dans le cadre des transports par taxi.
- Conformément à l'Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi.

Durée

14h soit 2 jours.

Prérequis et niveau de connaissance préalable

Justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs de taxi.

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrements

Formateurs experts dans le domaine
Des clés USB sont fournies par l'organisme de formation.
Formation en présentiel - Alternance théorie et échange de pratique.

Classe virtuelle sur l'outil ZOOM : échanges en vidéo avec le formateur.

Suivi et évaluation de l'action de formation

Évaluation formative tout au long du stage - Feuille d'émargement - Attestation de stage.

Pour les sessions à distance : feuille d'émargement par demi-journée en ligne via Ypareo - Evaluation des acquis des stagiaires à la fin de formation - Attestation de stage.

A l'issue du stage de formation continue, une attestation de suivi de la formation continue, signée et datée par le représentant légal du centre de formation, est remise au conducteur sans délai, sur un support durable au sens du 3° de l'article L. 221-1 du code de la consommation. La validité de cette attestation est de cinq ans à compter de la date du jour où elle est remise.

Coût de la formation

350 € / stagiaire
► Voir les conditions générales de vente

Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Référent Handicap sur chaque site de formation.

Taux de satisfaction et taux de recommandations

88%
de satisfaction stagiaire
96%
de recommandation CMA

Réservez dès maintenant votre place

Cette formation vous intéresse ? Échangez avec votre conseiller départemental en cliquant sur « **Être rappelé** » en bas de la fiche.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté
65-69 rue Daubenton - 21000 Dijon | Tél : 30 06
N°SIRET : 130 026 073 00028
N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Mis en ligne le 27/11/2025, modifié le 20/08/2026.

Délivré par:

- 39 - CMA Lons-le-Saunier : 17 Rue Jules Bury - 39000 LONS LE SAUNIER

Prochaine session en cours de programmation. Vous pouvez dès à présent nous faire part de votre intérêt en cliquant sur "Être rappelé pour en savoir plus" depuis la page descriptive de l'offre sur votre plateforme.

Tarifs:

- Tout public - 350 euros